

# PLACES DE STABILISATION

---

Bilan d'activité 2019  
Mars 2020

# SOMMAIRE

|                                                                        |    |
|------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. PRESENTATION DU POLE ET DU DISPOSITIF PLACES DE STABILISATION ..... | 3  |
| 2. RAPPORT QUANTITATIF DE L’ACTION .....                               | 4  |
| 3. EVENEMENTS MARQUANTS .....                                          | 8  |
| 4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES .....                                    | 10 |
| 5. PAROLES ET TEMOIGNAGES .....                                        | 11 |
| 6. RESSOURCES HUMAINES .....                                           | 11 |
| 7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT .....                            | 12 |
| 8. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D’ACTIONS .....                            | 13 |
| 9. CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....                                    | 15 |

## 1. PRESENTATION DU POLE ET DU DISPOSITIF PLACES DE STABILISATION

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN (77 places)
- Une pension de famille (30 places)
- Hybritel, structure d'hébergement d'urgence (54 places)
- Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- L'intermédiation Locative (IML)
- Des mesures Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement Bail Glissant Accompagné (FNAVDL – DALO)
- Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- Un bail à réhabilitation (Loudéac)
- Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- La formation sur les dispositifs DALO/DAHO
- Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO
- **Des places de stabilisation (6)**

Le dispositif des **Places de Stabilisation** est une petite unité permettant d'accueillir un public très désocialisé, à la rue depuis de nombreuses années, présentant un état de santé dégradé et/ou en rupture avec les structures d'accueil classiques.

L'objectif principal de l'hébergement de stabilisation est d'accueillir et proposer un accompagnement social continu permettant aux personnes de se poser, de se ressourcer et de faire émerger ensuite un projet en direction des dispositifs de droit commun de l'insertion et du logement, même si ce projet « *n'est pas susceptible de mener à une complète autonomie* ».

Le lieu d'accueil bénéficie d'un fonctionnement souple, avec un seuil de tolérance élevé vis-à-vis des comportements individuels, « *dès lors qu'ils ne portent pas atteinte à l'intégrité physique et morale des hébergés et des personnels* » ;

L'accompagnement est mené avec le souci de garder des liens avec l'extérieur (réseau social, partenaires...). Pour cela, nous privilégions un accompagnement social adapté et gradué afin d'éviter les échecs parfois constatés dans les articulations entre dispositifs.

L'admission n'est effective qu'après l'étude de la demande et l'attribution d'une place par la Commission Unique d'Attribution (CUA) du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)<sup>1</sup> qui se réunit une fois par quinzaine. Par ailleurs, conformément à l'article R.345-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le responsable du service peut s'opposer, de façon argumentée, à une attribution formulée par la CUA.

---

<sup>1</sup> Circulaire du 8 avril 2010 définissant les objectifs et les principes d'organisation des SIAO.

## 2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

### 2.1. Typologie du public présent sur l'année

#### a. Nombre de **personnes** présentes sur l'année et composition familiale

|              | 2018    |      |           | 2019    |      |           |
|--------------|---------|------|-----------|---------|------|-----------|
|              | Ménages | %    | Personnes | Ménages | %    | Personnes |
| Isolé        | 12      | 100% | 12        | 7       | 100% | 7         |
| Couple       | 0       | 0%   | 0         | 0       | 0%   | 0         |
| <b>Total</b> | 12      | 100% | 12        | 7       | 100% | 7         |

|              | 2018      |      | 2019      |      |
|--------------|-----------|------|-----------|------|
|              | Personnes | %    | Personnes | %    |
| Hommes       | 10        | 83%  | 6         | 86%  |
| Femmes       | 2         | 17%  | 1         | 14%  |
| <b>Total</b> | 12        | 100% | 7         | 100% |

En 2019, nous avons accueilli 7 personnes (contre 12 en 2018). Il faut préciser que l'année entière s'est déroulée avec 5 logements au lieu de six. Le sixième ayant été mis sous scellé. Pour les autres ménages, plusieurs résidents sont restés toute l'année sur le dispositif. Cela étant le signe d'une prise de l'accompagnement et d'un besoin de temps pour stabiliser la situation.

#### b. Ages des **personnes** présentes dans l'année

|                | 2018      |      | 2019      |      |
|----------------|-----------|------|-----------|------|
|                | Personnes | %    | personnes | %    |
| 18-25 ans      | 1         | 8%   | 0         | 0%   |
| 26-35 ans      | 2         | 17%  | 1         | 14%  |
| 36-45 ans      | 3         | 25%  | 1         | 14%  |
| 46-55 ans      | 4         | 33%  | 3         | 43%  |
| 56-65 ans      | 2         | 17%  | 2         | 29%  |
| Plus de 65 ans | 0         | 0%   | 0         | 0%   |
| <b>Total</b>   | 12        | 100% | 7         | 100% |

La majorité des personnes accueillies ont plus de 46 ans (72 % des personnes accueillies).

Il est à noter que quel que soit l'âge des personnes accueillies, elles ont toutes un long parcours d'errance avant d'arriver sur le dispositif.

#### c. Les ressources des **ménages** présents dans l'année

|                         | 2018    |      | 2019    |      |
|-------------------------|---------|------|---------|------|
|                         | Ménages | %    | Ménages | %    |
| RSA socle               | 6       | 50%  | 5       | 72%  |
| salaire                 | 1       | 8%   | 0       | 0%   |
| Contrat aidé (CAV, CAE) | 0       | 0%   | 0       | 0%   |
| Chômage indemnisé       | 2       | 17%  | 1       | 14%  |
| A.A.H                   | 2       | 17%  | 1       | 14%  |
| Sans ressource          | 1       | 8%   | 0       | 0%   |
| <b>Total</b>            | 12      | 100% | 7       | 100% |

|                        | 2018      |             | 2019     |             |
|------------------------|-----------|-------------|----------|-------------|
|                        | Ménages   | %           | Ménages  | %           |
| <b>Sans ressources</b> | 1         | 8%          | <b>0</b> | <b>0%</b>   |
| < 300 €                | 0         | 0%          | <b>0</b> | <b>0%</b>   |
| De 300 à 600 €         | 10        | 84%         | <b>7</b> | <b>100%</b> |
| De 600 à 1 000 €       | 0         | 0%          | <b>0</b> | <b>0%</b>   |
| Plus de 1 000 €        | 1         | 8%          | <b>0</b> | <b>0%</b>   |
| <b>Total</b>           | <b>12</b> | <b>100%</b> | <b>7</b> | <b>100%</b> |

100% des personnes accueillies perçoivent les minima sociaux, RSA socle, AAH et ASS. (67% en 2018)

d. Orientation des ménages présents sur l'année

|                    | 2018      |             | 2019     |             |
|--------------------|-----------|-------------|----------|-------------|
|                    | Ménages   |             | Ménages  |             |
| Travailleur social | 8         | 67%         | <b>6</b> | <b>86%</b>  |
| Usager lui-même    | 1         | 8%          | <b>1</b> | <b>14%</b>  |
| 115                | 0         | 0%          | <b>0</b> | <b>0%</b>   |
| Autre              | 3*        | 25%         | <b>0</b> | <b>0%</b>   |
| <b>Total</b>       | <b>12</b> | <b>100%</b> | <b>7</b> | <b>100%</b> |

| Travailleurs sociaux |   |                     |          |
|----------------------|---|---------------------|----------|
| 2018                 |   | 2019                |          |
| MDD                  |   | MDD                 | <b>0</b> |
| Protection majeur    |   | Protection majeur   | <b>0</b> |
| Autre TS*            | 3 | Autre TS**          | <b>1</b> |
| Service de l'emploi  |   | Service de l'emploi | <b>0</b> |
| ADALEA               | 8 | ADALEA              | <b>5</b> |

\*Autres TS 2018 : APM22 (2) et CMP (1)

ADALEA : dispositif RSA uniquement (8)

\*\*Autre TS 2019 : RSA / MDD (1)

ADALEA : dispositif RSA uniquement (5)

4 personnes sur 5 bénéficiaires du RSA étaient suivies par le service RSA du Rond-Point et/ou fréquentaient l'accueil de jour.

La majorité des orientations est faite par l'association Adalea : ASEP, Boutique Solidarité, accompagnement RSA, Boutique Logement. Deux personnes accueillies étaient en ALT urgence à Adalea avant leur entrée.

Une personne est arrivée en faisant une demande par ses propres moyens.

e. Situation des ménages avant l'accès au dispositif places de stabilisation

|                       | 2018      |             | 2019     |             |
|-----------------------|-----------|-------------|----------|-------------|
|                       | Ménages   | %           | Ménages  | %           |
| SDF                   | 4         | 33%         | <b>4</b> | <b>57%</b>  |
| Expulsion             | 0         | 0%          | <b>0</b> | <b>0%</b>   |
| Séparation            | 0         | 0%          | <b>0</b> | <b>0%</b>   |
| Insalubrité           | 0         | 0%          | <b>0</b> | <b>0%</b>   |
| Hébergé chez un tiers | 4         | 33%         | <b>1</b> | <b>14%</b>  |
| Incarcéré             | 0         | 0%          | <b>0</b> | <b>0%</b>   |
| Hospitalisation       | 1         | 8%          | <b>0</b> | <b>0%</b>   |
| Autre                 | 3*        | 26%         | <b>2</b> | <b>29%</b>  |
| <b>Total</b>          | <b>12</b> | <b>100%</b> | <b>7</b> | <b>100%</b> |

\* Autre 2018 : 2 (ALT urgence) 1 (logement de fortune)

\* Autre 2019 : ALT urgence ADALEA (2)

Cette année encore, toutes les personnes accueillies sur le dispositif étaient sans solution de logement, alternant entre squat, hébergement chez des tiers, rue...

## 2.2. Descriptif des ménages sortis dans l'année

### ■ Logement

|                             | 2018    |      | 2019    |      |
|-----------------------------|---------|------|---------|------|
|                             | Ménages | %    | Ménages | %    |
| Accès à un logement         | 0       | 0%   | 0       | 0%   |
| <i>Dont Parc privé</i>      | 0       | 0%   | 0       | 0%   |
| <i>Dont Parc public</i>     | 0       | 0%   | 0       | 0%   |
| <i>Dont logement adapté</i> | 0       | 0%   | 0       | 0%   |
| Hébergement en CHRS         | 0       | 0%   | 0       | 0%   |
| Hébergement en ALT          | 0       | 0%   | 0       | 0%   |
| Hébergement chez un tiers   | 1       | 17%  | 0       | 0%   |
| Autre                       | 4*      | 66%  | 0       | 0%   |
| Situation inconnue          | 1       | 17%  | 2       | 100% |
| <b>Total</b>                | 6       | 100% | 2       | 100% |

Autres 2019 : situation inconnue (2)

Nous n'avons pas renouvelé le contrat de séjour des deux personnes sortantes en 2019, du fait du non- respect du règlement.

Les données permettent de comprendre la complexité du dispositif en termes de possibilité de sorties. Soit les personnes prennent et « accrochent » à l'accompagnement proposé. Dans ce cas de figure, l'accompagnement prend alors beaucoup de temps entre le travail sur la capacité à habiter, se réapproprier un logement, la mise à jour administrative, le travail sur la santé voire les addictions et l'insertion sociale et/ou professionnelle.

Soit la personne ne parvient pas à respecter le règlement lié au contrat de séjour. Dans ce cadre, l'association ne renouvelle pas le contrat et un état des lieux de sortie est alors convenu avec fin d'accompagnement. Ce cas de figure interroge en terme d'orientation et de compréhension du dispositif avant d'y entrer par la personne. Car même si le cadre est souple, les règles immuables du dispositif (pas d'hébergement de tiers, honorer ses rendez-vous, ...) sont compliquées à respecter pour certaines personnes. Des moyens d'accompagnement renforcés permettraient de pouvoir accompagner davantage la personne sur les changements que représentent une entrée en Places de stabilisation.

### ■ Durée moyenne de séjour (des sortants)

| Durée           | 2018    |      | 2019    |      |
|-----------------|---------|------|---------|------|
|                 | Ménages | %    | Ménages | %    |
| Moins d'un mois | 0       | 0%   | 0       | 0%   |
| De 1 à 3 mois   | 2       | 33%  | 0       | 0%   |
| De 3 à 6 mois   | 1       | 17%  | 1       | 50%  |
| De 6 à 9 mois   | 0       | 0%   | 1       | 50%  |
| De 9 à 12 mois  | 0       | 0%   | 0       | 0%   |
| Plus de 12 mois | 3       | 50%  | 0       | 0%   |
| <b>Total</b>    | 6       | 100% | 2       | 100% |

**En 2019, la durée moyenne de séjour est de 160,5 jours soit un peu moins de 5,2 mois (en 2018 elle était de 346 jours et de 361 jours en 2017).**

Attention, cette durée de séjour exceptionnellement courte est liée à la fin de contrat de séjour des deux personnes précitées. Les autres personnes hébergées n'apparaissent pas. Or elles représentent 5 personnes sur 7. Par ailleurs si l'on regarde la durée de séjour depuis 4 ans, elle ne cesse d'augmenter en parallèle des situations qui sont de plus en plus complexes et lourdes en termes d'accompagnement sur le volet santé.

|                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Le taux d'occupation des places de stabilisation est de 79%* en 2019 (87% en 2018)</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|

\* Ce taux s'explique par la mise sous scellé d'un logement suite à un homicide au mois d'octobre 2018 et fermé durant toute l'année. Nous avons fonctionné cette année avec 5 logements au lieu de six. De plus, suite à un incendie dans un des 5 appartements en fonction, la place d'hébergement a été suspendue le temps de trouver un nouvel appartement.

### 3. EVENEMENTS MARQUANTS

Janvier



**Temps mensuel : Jeu autour du tri et de la conservation des documents administratifs**

Février



Atelier socio-esthétique

**Le grand débat : recueil des propositions à St Brienc et restitution au CEE à Paris.**



Mars

**Temps mensuel : la citoyenneté en pratique : le nettoyage des plages recommence**



Avril



**2 demi-journées pour le nettoyage des plages**

Mai

• Les chantiers de l'agglomération : arrache de plantes invasives

• 1 chantier de nettoyage de plage



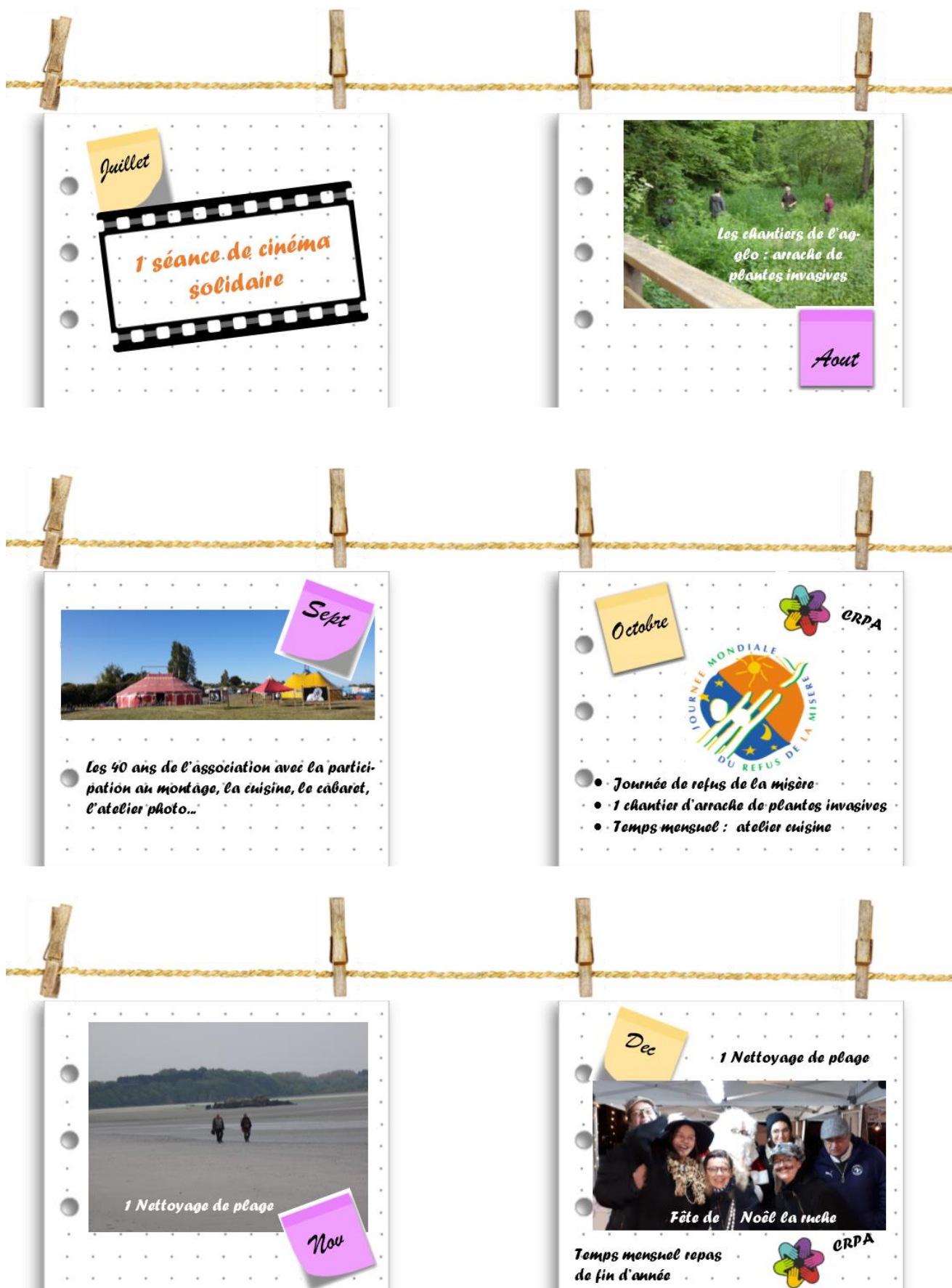
CRPA



La fête de l'été avec le centre social

• 1 chantier d'arrache de plantes invasives  
• 1 chantier de nettoyage de plage

Juin



### Le dispositif des places de stabilisation a 10 ans



*Après 10 années de fonctionnement du dispositif sur le département, les quatre associations le mettant en place ont souhaité dresser un bilan quantitatif et qualitatif commun afin d'engager une réflexion sur les modalités de poursuite de ce dispositif dans un souci de qualité et d'efficience du service rendu au public spécifique auquel il s'adresse. Ces associations sont Adalea, la Maison de l'Argoat, Noz Deiz et l'Amisep.*

*Pour se faire, des rencontres entre équipes de terrain et responsables des structures ont été organisées.*

*Différents constats apparaissent aujourd'hui pour ce dispositif au public accueilli extrêmement fragilisé et qui manque encore de moyen à la hauteur de ses besoins. En voici la conclusion et les perspectives :*

Ce dispositif répond aux orientations du PARSA dans la mesure où il accueille majoritairement un public très désocialisé, en errance, souffrant de problématiques diverses et cumulées qui nécessitent un lieu d'hébergement proposant un fonctionnement souple et à haut seuil de tolérance permettant de se stabiliser. Il est inscrit comme sas au sein du SIAO entre l'offre d'urgence et l'offre d'insertion avec toutefois une répartition inégale sur les Côtes d'Armor puisque tous les territoires ne sont pas couverts et ceux qui le sont, sont toujours principalement des petites unités de 2 places ce qui complexifie la prise en compte d'une pluridisciplinarité nécessaire auprès des publics de ce dispositif.

En 2015, après 5 années de fonctionnement du dispositif, un premier bilan conjoint avait été fait avec différents constats et besoins. Suite à cette présentation, les dispositifs avaient pu mettre fin au co-hébergement en remplaçant les logements T3 par des T1/studio. Cela était lié à des refus de personnes à la rue refusant le co-hébergement et à l'accentuation de certains comportements freinant ou faisant régresser le travail engagé (consommations, conflits, gestion du quotidien...). Cette décision a pu voir des effets très bénéfiques en termes de qualité d'accompagnement. Cela a été notamment bénéfique pour les personnes en sevrage d'une addiction ou encore dans l'accompagnement personnalisé autour de la notion de capacité à habiter où les professionnels peuvent se baser sur les éléments au logement afin d'évaluer les capacités de la personne sans douter qu'un manque d'entretien ou autres critères soient liés au co-hébergé.

En revanche, l'expérience de ces 10 années de fonctionnement ainsi que les besoins et attentes exprimées par les personnes accueillies nous conduisent à de nouveau alerter les services de l'état sur le manque de moyen spécifiques à cette population fragile, avec des besoins plus soutenus en termes d'accompagnement au quotidien. Nous avons eu plusieurs décès en cours de dispositifs, ou des professionnels nous alerter sur l'usure professionnelle ou le dépassement du cadre de leurs fonctions par manque de moyens. Enfin, en termes budgétaires, l'ensemble des associations soulignent l'augmentation des frais en termes de renouvellement d'équipements, de nettoyage ou de travaux sur les logements.

## 5. TEMOIGNAGE D'UNE PERSONNE ACCUEILLIE SUR LE DISPOSITIF EN 2019

*« Je suis accueilli en stabilisation depuis juillet 2017. J'ai demandé un logement à Adalea pour pas rester dans la rue que j'ai trop connue. J'étais dans la rue et je travaillais.  
J'avais besoin de soins tous les jours, infirmiers, hôpital et je pouvais pas le faire dehors.  
Je suis maintenant presque guéri, au niveau administratif, tout va bien maintenant, on m'aide. J'ai besoin d'une équipe comme vous pour ça. Je l'ai déjà fait mais j'y arrive pas trop.  
Après : je sais pas »*

*"Avant la stabilisation, j'étais chez mon père. Il en avait marre que je sois chez lui. Et je suis arrivé ici en ALT d'urgence puis en stabilisation en février 2017. Ah oui 3 ans quand même.  
Déjà pour ma santé, j'ai mis du temps mais j'ai géré des trucs.  
Financier, j'ai payé mes dettes. J'ai fait mon dossier MDPH, que j'avais laissé tomber 10 avant. Ça a marché.  
Là maintenant c'est le logement. Je veux mon chez moi, c'est le but à la base. Je ne me sens pas de gérer tout seul, j'ai besoin d'un accompagnement pour m'aider à faire les papiers et pour pas me retrouver dehors encore.  
Avant, je faisais la manche tous les jours au même endroit, maintenant moins, plus en fin de mois.  
L'accompagnement ici c'est le plus important, en voiture au rdv, les coups de pieds au cul, il y en a besoin. J'ai besoin qu'on me tienne la main pour faire les choses, sinon je ne les fais pas trop. Avant je ratais tous les rdv, maintenant c'est moi qui lui rappelle qu'elle est en retard!"*

## 6. RESSOURCES HUMAINES

Le temps consacré à la formation se monte à **108 h**

Le dispositif comptabilise un total de 108 heures **consacrées à la formation en 2019.**

### ■ Formations dans le cadre du plan de formation :

- ☒ Formation « SST RECYCLAGE » avec ASKORIA pour un salarié.
- ☒ Formation « Mieux Appréhender les pathologies mentales et psychiques en structure médico-sociale » animée par DEMETER pour un salarié.
- ☒ Formation « Parentalité et protection de l'enfance » avec ASKORIA pour deux salariés.

### ■ Formations hors cadre du plan de formation :

- ☒ « Le travail social, terreau de nouvelles expérimentations » avec UNAFORIS pour un salarié.
- ☒ « De l'hébergement au logement : faire évoluer les pratiques d'accompagnement » avec le FNARS pour deux salariés.

## 7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Comme l'ensemble des dispositifs de l'association, le dispositif des places de stabilisation bénéficie d'un socle partenarial historique et couvrant l'ensemble des thématiques pouvant être abordées avec la personne accompagnée.

Pour le socle commun recensé :

- Les travailleurs sociaux des Maisons du Département (travailleurs SASP, infirmières, ...)
- Les bailleurs sociaux : le dispositif des places de stabilisation est intégré à l'outil « Capacité à habiter » qui permet d'aborder avec l'accord des personnes leurs situations lors de rencontres mensuelles auprès des bailleurs publics (TBH, CAH et BSB notamment). Ces rencontres permettent la présentation des demandes et le suivi des situations en cours afin d'ajuster au mieux la prestation du logement.
- Les bailleurs privés : Nous travaillons également avec des bailleurs privés, des agences immobilières et SOLIHA.
- La CAF, la MSA
- Les caisses de retraite
- Les CCAS et CIAS
- Les associations mandataires du département : ACAP22, APM, UDAF
- La Banque de France
- Les organismes bancaires
- Action Logement
- Les Fournisseurs d'énergies
- L'ADIL
- Le réseau lié à l'emploi et à la formation : Pôle emploi, mission locale, association intermédiaires, centres de formation, chantiers d'insertion.
- Le réseau associatif caritatif : les restaurants du cœur, la Croix-Rouge, le Secours Catholique, le Secours Populaire, l'APF, Saint-Vincent de Paul...
- La CPAM.
- Le réseau santé : centres hospitaliers, hôpitaux et cliniques psychiatriques, ANPAA, PASS, Equipes Mobile Précarité et Psychiatrie, Fondation Bon Sauveur, Plateforme territoriale d'appui... La MDPH et **aujourd'hui la PTA que nous avons rencontré à différentes reprises sur l'année 2019.**
- Le réseau justice : SPIP, Maison d'Arrêt, CIDFF...
- Le réseau d'associations sportives, culturelles et de loisirs, Culturzatous

## 8. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D'ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

**ACCOMPAGNER**   **INNOVER**   **COOPERER**   **IMPLIQUER**   **S'ENGAGER**

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions à partir **des résultats des évaluations interne et externe.**

|                    | Rappel des perspectives pour 2019                                                                                                                                                                                                                         | Réalisations au 31 Décembre 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Perspectives pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Accompagner</b> | Repenser les pratiques d'accompagnement.                                                                                                                                                                                                                  | Mutualisation au sein de l'équipe éducative du CHRS Argos des références des situations en places de stabilisation.                                                                                                                                                                                                                                              | Formaliser l'organisation et harmoniser les pratiques au sein de l'équipe.<br><br>Travailler en lien avec les autres structures ayant ce dispositif sur le département afin de partager les pratiques professionnelles et favoriser l'interconnaissance. (Idée de faire des rencontres « vis ma vie » sur une journée entre les professionnels sur le terrain).                                          |
| <b>Innover</b>     | Travailler sur les pratiques professionnelles en lien avec la politique du logement d'abord.<br><br>Mettre en place le système d'enregistrement permanent de suivi des réclamations et des plaintes des personnes accueillies au niveau de l'association. | Participation de six professionnelles à la formation « pratiques du logement d'abord » de la FAS.<br><br>Poursuite des mesures ASRL en partenariat avec les bailleurs sociaux.<br><br>Participation à la réflexion du groupe de travail « un chez soi d'abord » afin de réaliser une fiche action du PTSM.<br><br>Reporté, axe à travailler au niveau associatif | Finaliser le repérage des publics qui pourraient prétendre au dispositif un chez soi d'abord en lien avec la réflexion menée dans le cadre du Programme Territorial en Santé Mentale (PTSM).<br><br>Mettre en place l'action des chantiers plantes invasives rémunérée à l'heure pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Cette pratique se rapprochant des principes de « l'emploi d'abord ». |
| <b>Coopérer</b>    | S'investir dans le projet fédérateur de l'association pour ses 40 ans en consolidant le lien entre les différents sites et équipes.                                                                                                                       | La projet fédérateur a fortement mobilisé les équipes et les personnes accueillies dans le cadre de nombreux ateliers de préparation (cuisine, décoration, photo, cirque, scénographique, etc.) et le temps fort. La participation des personnes a été importante.                                                                                               | Poursuivre les différents groupes de travail et coopérations avec d'autres associations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|                  |                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                  |                                                                       | Le projet fédérateur a permis de développer de nouveaux partenariats : la compagnie Galapiat, la cité du goût et des saveurs, etc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Inscrire une dimension de formation des professionnels au sein de nos différents réseaux en allant davantage vers de la spécialisation au regard des publics accueillis.                                                                                                                                                        |
| <b>Impliquer</b> | Réaliser la démarche d'évaluation interne                             | <p>La démarche d'évaluation d'interne a débuté avec la mise en place du recueil de données auprès des équipes (réunions collectives) et des personnes accueillies à l'aide d'un questionnaire. Le travail d'analyse va se poursuivre en 2020.</p> <p>Les temps mensuels se sont déroulés de manière régulière.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <p>Réalisation des projets de service en lien avec l'évaluation interne et le projet associatif.</p> <p>Continuer la mobilisation autour des temps mensuels et du CRPA ainsi que sur les différents temps fort en lien avec le CHRS ( événements centres sociaux, nettoyage de plage, journée de lutte contre la misère...)</p> |
| <b>S'engager</b> | Renforcer l'accompagnement des personnes accueillies à la citoyenneté | <p>Contribution au grand débat national avec l'organisation d'un atelier avec les personnes accueillies et ensuite la participation de 4 personnes accueillies et une professionnelle à la restitution nationale.</p> <p>Poursuite de la participation à des journées citoyennes : nettoyage de plage, chantiers d'arrachages de plantes invasives, etc.</p> <p>Temps mensuel organisé sur le thème de la citoyenneté.</p> <p>Sensibilisation des personnes et affichage réalisés sur les modalités d'inscription sur les listes électorales.</p> <p>Poursuite de l'implication au sein du CRPA avec une professionnelle du service qui intervient en co-animation de cette instance participative et une bonne mobilisation des personnes accueillies pour y participer (3 séances par an).</p> | Renforcer la mobilisation des personnes accueillies en stabilisation autour du CRPA et des temps mensuels.                                                                                                                                                                                                                      |

## 8. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

**Bilan conjoint des 10 ans du dispositif avec l'ensemble des associations gestionnaires du département des places de stabilisation.**

Comme précédemment cité, pour les 10 ans du dispositif, un bilan conjoint a été réalisé par les différentes structures du département. Ce bilan fera l'objet d'une présentation commune aux services de l'état dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

**Projet de service 2020-2025** à élaborer en lien avec le nouveau projet associatif et les résultats de l'évaluation interne réalisée en 2019.